



Région et Bas-Rhin

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org
www.alsacenature.org

Nos réf. : D633/SSi-45/MW/2013

Vos réf. :

Suivi par : Maurice WINTZ - Président Régional

PJ :

Objet : Observations sur le projet de SRCE

Partout où la nature a besoin de nous

Strasbourg, le 31 octobre 2013

Monsieur Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace

Monsieur Stéphane BOUILLON
Préfet de la Région Alsace

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet de Région,

La fragmentation des habitats naturels constitue, avec leur destruction et dégradation directe, l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité sous nos latitudes. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est l'un des outils mis en place, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, en vue d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques et à assurer, autant que faire se peut, leur rétablissement.

En tant que Fédération de protection de la nature, nous tenons à souligner l'état globalement très dégradé des habitats naturels, de la flore et de la faune de notre région. Cette dégradation se traduit d'une part par l'existence, notamment en plaine, de grande surfaces (urbanisées ou agricoles) très peu favorables à la biodiversité en l'état actuel. D'autre part, les noyaux de biodiversité sont dans certains cas très réduits et tendent à devenir des isolats, ce qui remet en cause leur pérennité. L'enjeu de la mise en œuvre du SRCE est donc double. Il s'agit à la fois et au minimum :

de maintenir les noyaux de biodiversité existants c'est-à-dire d'éviter qu'ils ne soient dégradés par une exploitation inappropriée, détruits par des aménagements ou encore fragmentés

d'assurer la connexion entre ces noyaux à travers les surfaces peu favorables à la biodiversité par le maintien ou la reconstitution d'une trame écologique.

Mais l'état actuel de la biodiversité ne saurait en aucun cas constituer un état de référence qu'il convient simplement de maintenir. Il faut, à notre sens également, mener des actions dynamiques pour restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes, en particulier dans la plaine. Nous estimons également qu'il convient de sortir des logiques trop sectorielles et cloisonnantes avec, d'un côté des politiques en faveur de la biodiversité et de l'autre la poursuite de logiques d'aménagement et d'exploitation destructrices.

Concernant le projet de SRCE tel que soumis à consultation, nous soulignons la qualité du travail réalisé conjointement par vos services, même si çà et là, quelques erreurs ont pu se glisser dans ce document volumineux. Nous tenons à rappeler que le document mis en consultation a fait l'objet de plusieurs réunions de travail depuis plus de deux ans, réunions auxquelles était associé l'ensemble des acteurs régionaux. Nous considérons que ce document constitue une première étape qui fixe les grands principes

partant de l'identification des réservoirs de biodiversité et des enjeux de reconnexion. Sur ce principe, la détermination des noyaux doit logiquement aller au-delà des seules zones déjà protégées puisque celles-ci, en particulier les zones Natura 2000, ont été délimitées en fonction de critères européens nécessairement plus restrictifs que les enjeux régionaux. Par exemple la forêt de Haguenau ne constitue pas un site Natura 2000 dans son intégralité, mais il est logique qu'elle soit un noyau de biodiversité à l'échelle régionale. S'agissant des corridors écologiques, nous souhaitons que là aussi les principes de reconnexion présentés dans ce document soient confirmés sachant que dans une deuxième phase les tracés précis pourront être adaptés et complétés en fonction des réalités de terrain.

Globalement, nous partageons le diagnostic du territoire tel qu'il est présenté dans le chapitre 2 du document (Tome 1) et notamment le constat que "les nécessités de reconstitution des continuités écologiques sont plus fortes en plaine que dans le massif vosgien". Les principales sources de fragmentation sont également bien identifiées.

Ci-dessous nous nous permettons d'émettre quelques observations plus critiques sur certains éléments de contenu, mais qui ne remettent pas en cause notre avis globalement favorable.

Notre première observation concerne la non cohérence entre la carte d'orientation n°1 : synthèse des éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE et sa comparaison avec les cartes d'orientation n°2 au 1/100 000ème. Il apparaît que les corridors écologiques nationaux, représentés sur la carte n°1 ne sont pas reportés sur les cartes n°2, plus détaillées, qui forment pourtant la base même de l'atlas cartographique. Il est pourtant indiqué en page 63 du tome 1 que les corridors d'importance nationale sont des "axes schématiques à l'échelle de l'Alsace et de ses territoires voisins, dans lesquels se déclinent les corridors régionaux". L'absence de corridors régionaux déclinant les corridors d'importance nationale est particulièrement marquante pour le corridor du piémont des Vosges. Les corridors sur les cartes au 1/100 000ème présentent de très nombreuses discontinuités dans ce qui devrait être les déclinaisons des trames nationales.

Une autre observation concerne l'identification des réservoirs de biodiversité. Nous estimons qu'il aurait convenu de prendre en compte, pour une intégration au cas par cas, les enveloppes Natura 2000 proposées initialement (zonage scientifique), mais non, à l'époque, systématiquement retenues. La prise en compte des seuls sites ZSC et ZPS, nous semble trop limitée. Nous notons également l'absence de zones présentant un intérêt écologique fort. Nous pouvons citer à titre d'exemple, sur le massif du champ du feu, des sites tels le Champ du Messin, le Hohbuhl, la Soutte. Le dernier site fait l'objet d'une protection foncière de la part du Conservatoire des sites alsaciens. Nous notons également l'absence de la zone naturelle sise autour de la raffinerie de Reischtett.

Nous sommes conscients que pour certains acteurs, notamment économiques, la désignation de certains sites pose question, mais les 215.000 ha identifiés comme noyaux de biodiversité pour notre région par le SRCE, soit approximativement 25% de la surface régionale, nous apparaissent comme étant un minimum qu'il conviendrait de conforter. A titre d'illustration, le cas de Balgau-Nambsheim (forêt rhénane) nous semble exemplaire d'un site qui constitue indiscutablement un noyau à préserver.

Concernant les corridors écologiques, et notamment pour les éléments de la trame bleue, nous rappelons que nous souhaiterions que leurs définitions soient précisées afin que l'on intègre systématiquement aux cours d'eau proprement dit, les berges, rives et ripisylves (points 3.1.7).

Concernant la liste des espèces prises en compte pour la constitution de la trame verte et bleue, nous nous félicitons de l'ajout, par rapport à la liste initialement proposée par le MNHN, du Crapaud vert. Il nous semble que d'autres espèces auraient également pût être intégrées, à l'exemple du Murin de Bechstein, indicateur de la fonctionnalité des trames forestières.

Le plan d'action stratégique (PAS) constitue, à notre sens, l'un des éléments majeur du SRCE, car il concerne sa mise en œuvre effective. S'agissant du volet de mise

en œuvre opérationnelle, ce chapitre mérite un développement autrement plus important. Nous aurions souhaité la mise en place d'une véritable feuille de route avec objectifs et moyens à mobiliser. Le PAS constitue en tout état de cause un volet indispensable qui devra impérativement être étoffé très rapidement.

Le SRCE constitue un des premiers documents de planification stratégique à l'échelle régionale en matière de protection de la nature. Nous demandons fortement que la logique écologique qui préside à son élaboration et qui est indispensable compte tenu de la situation de la biodiversité, soit menée jusqu'à son terme et qu'elle aboutisse à un document cohérent qui ne soit pas miné d'emblée par des considérations aménagistes surannées ou des surenchères locales hors de propos. Si des arbitrages doivent avoir lieu, qu'ils soient réalisés en toute transparence et en connaissance de cause (ce qui suppose que le SRCE soit justement construit selon sa logique propre).

Pour conclure, notre Fédération apporte son soutien à la réalisation de la démarche d'établissement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique même si nous aurions souhaité un document plus ambitieux dans sa définition et surtout sa mise en œuvre. Dans ce courrier, nous ne pouvons aborder l'ensemble des aspects du document. Avec nos associations membres et groupes locaux, nous ne manquerons pas d'intervenir, notamment lors que l'enquête publique, pour argumenter plus avant sur l'ajout de quelques réservoirs de biodiversité (exemple zones de présence relictuelle du Tétraz dans la vallée de la Mossig) et autres éléments de corridors écologiques.

Espérant l'aboutissement de la démarche SRCE dans un cadre apaisé et constructif, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.



Maurice WINTZ
Président Régional d'Alsace Nature